

TOTALENERGIES PROXI SUD OUEST
66 RUE ACTIPOLE LES TOURS
46400 ST LAURENT LES TOURS



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR |
RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE : FR65324958198 | Siège
Social : 898 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

SD : 86500307334720M

LA POSTE

586839 3785 1368
123 1/ 1 4



ETA VISTOUR XAVIER
700 ROUTE DE LABOUYGUE
COMIAC
46190 SOUSCEYRAC EN QUERCY

ADRESSE DE LIVRAISON

VISTOUR XAVIER
LIEU DIT NAUVIOLE
COMIAC - SITE LUBRIFIANTS
46190 SOUSCEYRAC EN QUERCY

ADRESSE DE FACTURATION

N° CLIENT
87000759

DATE
25/11/2025

POUR NOUS CONTACTER

Tél : 05 65 38 18 96 | entreprises.lim@pso.totalenergies.com

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT	P.U. NET HT	MONTANT HT
L00231 SPE ELAN HIGHTECH-37°C B25L	25,00 L			4,05/1L	101,25
L00334 TOTAL CLEARNOX C1000L	1000,00 L			1576,00/1000L	1576,00
3878372					
CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
. CHEQUE 30j nets ÉCHÉANCE 25/12/2025	1677,25	20 %	335,45	€ HT	1677,25 €
				€ TVA	335,45 €
				NET À PAYER	2 012,70 €



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- * L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
- * L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !